

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 AVRIL 2024

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, Mme LAMBERT Viviane, M. MACÉ Nicolas M. MENUET Frédéric.

Absent excusé : M. ORAIN Patrice

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2024. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Présentation du projet d'adressage

Monsieur le Maire rappelle le projet d'adressage à finaliser. Il y a de la demande des administrés qui résident en campagne d'avoir un numéro.

Le groupe de travail propose de rester sur une numérotation en séquentielle et non en métré. Les voies ne seront pas nommées. Le groupe de travail propose de conserver les lieu-dits et d'ajouter un numéro.

Proposition :

Route direction l'hotellerie 1 et 3 LIEU DIT LA RAFFRAIE 5 et 7 LIEU DIT LA CHESNAIE 9 LIEU DIT LA DAVIAIE 2, 4 et 6 LE PETIT BOURG D'AMONT 8 et 10 LE GRAND BOURG D'AMONT 12 et 14 LIEU DIT LA GERARDERIE
Route direction Soudan 1 LIEU DIT LA CHAUSSEE 2,4, 6,8 et 10 LIEU DIT LA DRUMAIE 3, 5 et 7 LIEU DIT LE PERRAY 9 LIEU DIT LA HERPINAIE 14 et 16 LIEU DIT LES LANDES 18 et 20 LIEU DIT LA BODINAIE 22 LIEU DIT LE CHAMP FLEURY 24 à 30 LIEU DIT LA MALNOE

<p>Route direction La Prévière</p> <p>1, 3 et 5 LIEU DIT VILLE GROSSE 9 LIEU DIT LA TOUCHE 11, 13 et 15 LIEU DIT LA RETENUE 17 et 19 LIEU DIT SAINT FRANCOIS 2 et 4 LIEU DIT LA BRAUDAIE 6 et 8 LIEU DIT LA HAIE 10 LIEU DIT LE CHAMP DU BOIS 12 et 14 LIEU DIT LA PERTUSERIE 16 LIEU DIT LA JACTIERE</p>
<p>Route direction Pouancé</p> <p>1 LIEU DIT LA NACHAIE 18 LE VIEIL ETANG</p>
<p>Autre</p> <p>1 LIEU DIT L ANNEE VINGT</p>

Le conseil municipal valide la proposition de numérotation. Une réunion sera organisée afin de présenter la démarche d'adressage à la population.

2) **Délibération : Convention de portage foncier**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat, le Département de Maine-et-Loire a mis en place un dispositif opérationnel de portage foncier au bénéfice des communes.

Dans le cadre de l'aménagement du bourg de Carbay, la commune souhaite engager une politique foncière active pour lutter contre la vacance immobilière et favoriser le développement de projets urbains en cœur de bourg. Ainsi, la commune a identifié un périmètre de veille foncière et afin de faciliter la mise en œuvre de son programme de requalification et densification urbaine ou création d'équipements, elle souhaiterait maîtriser les opportunités foncières sur le périmètre.

La mise en œuvre du portage foncier nécessite l'établissement d'une convention opérationnelle (annexe 1) entre le Conseil Départemental, Alter Public, Anjou Bleu Communauté, la commune de Carbay dont l'objet est de définir les conditions d'intervention d'Alter Public pour le compte et sous le contrôle du Département de Maine-et-Loire dans le champ de l'action foncière départementale.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16 ;

Vu les statuts d'Anjou Bleu Communauté ;

Vu la délibération du Conseil communautaire d'Anjou Bleu Communauté en date du 26/09/2017, relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Ombrée d'Anjou, de Bouillé-Ménard, de Bourg-L'Evêque, d'Armaillé et de Carbay ;

Vu le projet de portage foncier souhaité sur les parcelles visées dans la convention opérationnelle de portage foncier sur le bourg de la commune de Carbay,
Et après en avoir délibéré ; décide de :

- Solliciter l'intervention du Conseil Départemental pour la mise en place d'une veille foncière et l'acquisition des terrains inclus dans le périmètre du centre-bourg de Carbay ;
- Approuver la convention opérationnelle entre le Département de Maine-et-Loire, la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, la commune de Carbay et Alter Public visant à fixer les conditions d'intervention de cette dernière dans le champ de l'action foncière départementale, telle que figurant en annexe 1, et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune du Carbay, Anjou Bleu communauté et la SPL ALTER Public.
- Déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à Alter Public conformément aux dispositions de l'article L 327-1 du code de l'urbanisme pour les terrains référencés dans la convention opérationnelle de portage foncier ci-annexée (si compétence communale).

✓ Votants : 9
✓ Avis favorables : 9
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

3) Délibération : Statuts d'Anjou Bleu Communauté – modification n°7

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la création d'Anjou Bleu Communauté, le siège social de la Communauté de Communes a été fixé place du port - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU. Or, par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil municipal de Segré-enAnjou Bleu a décidé de renommer la « place du port » en « esplanade Antoine Glémain ». Cette modification impose d'adapter les statuts de la Communauté de Communes. L'article 1.2 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral n° 2021-12 du 21 juin 2021 actuellement libellé « Le siège de la Communauté de Communes est fixé place du port, à Segré, SEGRE-EN ANJOU BLEU (Maine-et-Loire) » doit ainsi être ainsi modifié : « Le siège social de la Communauté de Communes est fixé esplanade Antoine Glémain 49500 SEGRE-EN ANJOU BLEU. » Par délibération 20230509-001 en date du 9 mai 2023, le conseil communautaire a adopté la modification apportée à l'adresse du siège social d'Anjou Bleu Communauté, aucune autre disposition statutaire n'étant changée par ailleurs. Monsieur le Maire précise que les communes doivent se prononcer sur cette modification statutaire, et que sans réponse de la part des communes, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, leur décision sera réputée favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la modification de l'article 1.2 des statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, ainsi : « Le siège social de la Communauté de Communes est fixé esplanade Antoine Glémain 49500 SEGRE-EN ANJOU BLEU. » .

✓ Votants : 9
✓ Avis favorables : 9
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

4) Délibération : Convention d'installation et de maintenance d'un système de télérelevé des comurs d'eau

Monsieur BRUAND Joël, adjoint, présente le point. La mairie a été sollicitée par la SAUR pour l'installation d'un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules des nouveaux compteurs d'eau (relevé à distance). L'emplacement idéal repéré par la SAUR serait le clocher de l'église où l'antenne d'environ 6 mètres ne sera pas visible. L'entretien sera à la charge de la SAUR qui versera une redevance annuelle de 200 € à la collectivité.

Il est précisé que les élus ont reçu la proposition de convention avec l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la convention proposée par la SAUR,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tout document s'y rapportant.

✓ Votants : 9
✓ Avis favorables : 9
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

5) Délibération : Création d'un syndicat intercommunal pour la piscine de Candé

Monsieur le Maire rappelle que les élus n'ont pas pu se rendre disponibles pour la réunion à Candé du 6 avril dernier. Nous avons tout de même reçu la présentation des échanges qui a été envoyée aux élus avec l'ordre du jour.

L'estimatif présente un coût de 17,25€ / habitant / an si toutes les communes de la zone participent.

Monsieur le Maire estime que le coût de 4761 € pour la commune est une somme trop élevée. Il propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas intégrer le syndicat.

✓ Votants : 9
✓ Avis favorables : 9
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

6) Affaires diverses

- Projet de Monsieur FERRAND Nicolas, Monsieur le Maire revient sur la demande faite pour travailler sur le site. Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur AUDEBERT Gérard qui a réalisé notre site internet. Il propose que Monsieur FERRAND prenne contact directement avec le créateur de notre site internet, Monsieur MACÉ Nicolas et le secrétariat de Mairie.

- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Monsieur Laloux a sollicité Monsieur le Maire pour mettre en place une réflexion sur un regroupement scolaire. La même proposition a été faite avec l'école de la Prévière. Une première rencontre a eu lieu avec Madame SARAROLS, Monsieur le Maire, Madame AUDEBERT et Monsieur LALOUX afin d'expliquer le déroulement. L'inspecteur commence par rencontrer les communes, ensuite les enseignantes.
Une réunion a été fixée le jeudi 16 mai à 20h à Carbay pour les parents qui vont recevoir une invitation. Cette réunion est organisée et menée par Monsieur l'inspecteur. Le conseil municipal est convié. Monsieur BOUILLE Lionel demande d'intégrer les futurs parents. Monsieur le Maire souhaite en effet que les parents des petits soient invités. Monsieur le Maire précise que sa position n'a pas changé, la municipalité ne compte pas aller à l'encontre de la position des parents d'élèves.
- En raison de la réunion sur le RPI, la réunion de conseil municipal du 16 mai décalée au 23 mai à 20h30
- Monsieur BOUILLE Lionel signale un stationnement régulier et gênant d'un véhicule Rue du Lavoir.
- Monsieur GAUDIN Pascal informe que l'association des Cavaliers du Rocher a réalisé un investissement dans des tables. L'association sollicite la mairie pour un espace de stockage. Monsieur le Maire propose un des vestiaires du foot si le club ne redémarre pas.
- Permanences pour les élections européennes validées (9 juin de 8h à 18h)
- Monsieur MACÉ questionne sur le sentier de randonnée. Monsieur le Maire a repris contact avec la commune d'Ombree d'Anjou et a demandé que le nécessaire soit fait avant la randonnée moustik du 19 mai.
- Monsieur GAUDIN Pascal, propose un affichage pour annoncer les événements sur la commune sous le panneau du lotissement à l'hôtellerie (Pouancé)
- Question de Monsieur GAUDIN Pascal, la cantine de Bel Air prépare des repas et en livre dans d'autres communes. Monsieur GAUDIN se demande s'il serait possible d'acheter les repas pour fournir la cantine. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement nous avons un engagement avec Restoria pour 3 années, à réfléchir au terme du contrat.
- La commission de contrôle de la liste électorale se réunira le 16 mai 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Fait à CARBAY, le 18 avril 2024

La secrétaire de séance,
Madame Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	<i>Excusé</i>
MENUET Frédéric	
MACE Nicolas	